



© Snowmanradio

Les premières plaintes pour dommages au bétail dans les Pyrénées françaises datent de 1990. Leur nombre a augmenté en 1996-1997 pour atteindre la centaine en 2007, en même temps qu'éclatait le problème de prédation en Navarre et dans les médias espagnols.

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et le Parc national des Pyrénées établissent des constats, complétés depuis 2007 d'expertises réalisées par des vétérinaires, afin de tenter de mieux comprendre la responsabilité des vautours et d'étayer la décision de l'État.

Les premières analyses des constats et expertises indiquent qu'avant 2006 les dommages survenaient de juin à octobre, période de dispersion des jeunes vautours et de mises bas chez les bovins. Spatialement, les études mettent en évidence un fort recouvrement avec la répartition des troupeaux en estive proches de la plus forte colonie française de vautours.

Depuis deux ans, les dommages s'étaient dans le temps (sur l'année) et dans l'espace puisqu'on en trouve trace dans le Piémont et le Pays Basque, jusqu'à proximité de fermes et d'habitations.

L'essentiel des plaintes concerne des bovins et des ovins en difficulté ou en état de faiblesse (mise bas difficile, pathologie, accident...). Les vautours peuvent accélérer la mort d'animaux condamnés ou provoquer la mort d'animaux en difficulté. Les animaux sains sont très exceptionnellement attaqués (veaux en train de dormir...) mais les vèlages sont des situations très exposées.

La montée en puissance du nombre de plaintes relayées par certains médias a suggéré une évolution du comportement du vautour fauve, le moins prédateur des vautours. La mise à mort exceptionnelle de bétail par des vautours, confirmée récemment par des spécialistes espagnols, était pourtant citée dès le 19^e siècle. Ces attaques seraient-elles liées à une « sur-

© Thermos



EE
L'augmentation des problèmes semble due à la fermeture brutale des charniers en Aragon et à un changement de comportement des vautours les moins craintifs.

Vautours et charniers, Les vautours fauves ont-ils changé de

population ? L'effectif pyrénéen du vautour fauve est passé de 50 couples vers 1960 à 580 en 2007 côté français (5 000 à 6 000 individus) en 1999 côté espagnol, soit 20 000 couples en 1999 côté espagnol, soit 20 000 individus). Même si la disponibilité alimentaire est difficile à quantifier, celle liée à l'élevage est supérieure au besoin des vautours français, notamment dans les Pyrénées-Atlantiques.

Qu'est-ce qui a changé ? Les vautours vivent souvent près de l'homme dans les régions pastorales où ils sont respectés. En France, les destructions passées les ont rendus très craintifs. La protection légale et l'entretien de charniers ont contribué à la modération de leur méfiance. Alors que l'accession à une charogne pouvait prendre plusieurs jours, le vautour fauve prospecte aujourd'hui hors des massifs d'altitude notamment vers les exploitations du Piémont, se posant même, à l'occasion, sur leurs bergeries !

L'augmentation de leur effectif a accru la détection des animaux morts, moribonds ou en difficulté (les vautours en effet, tirent profit de la détection faite par leurs congénères). La compétition intraspécifique est susceptible d'inciter à l'initiative prédatrice dans un contexte d'opportunités diversifiées : pratiques nouvelles d'élevage (gardennage réduit, mise au pré de jeunes vaches gestantes) ; situations à problème de certains animaux domestiques (vèlages difficiles, animaux affectés par un accident ou une pathologie particulière) ; ou contraintes (aérologie bloquante prolongée). Certains vautours peuvent alors ne pas attendre la mort éventuelle d'un animal en difficulté pour commencer à le consommer. Cette compétition a été accrue versant français par l'arrivée de nombreux vautours d'Espagne privés brutalement, en 2006, des charniers aragonais approvisionnés jusque là surabondamment par la mortalité d'élevages intensifs (porcins), en application de

Les vautours sont des charognards. Cette constatation a fondé les dénis d'ornithologues confrontés aux plaintes d'éleveurs certifiant d'attaques de bétails par des vautours fauves. Le comportement animal est-il immuable ?

Pris dans les rets

... administratives, économiques et sociales

Dans les Pyrénées, aucun système artificiel d'approvisionnement des vautours ne fonctionne. Ce n'est pas le cas dans les lieux où ils ont été réintroduits. En 2006, le programme de recherche Diva présentait les recommandations des chercheurs sur le thème « Rôle des rapaces nécrophages dans la gestion de l'équarrissage » dont quelques éléments sont rapportés ici¹.

« **E**n France, la restauration et la viabilité à long terme des populations de vautours fauve, moine et percnoptère dépendent en grande partie de leur lien avec l'élevage, notamment ovin, qui fournit par sa mortalité naturelle l'essentiel des ressources consommées par ces oiseaux. Du fait de la législation vétérinaire, le dépôt des carcasses doit se faire sur des « charniers ». [...] Ce système doit pouvoir évoluer vers une distribution aléatoire des ressources trophiques [ce qu'offre] la multiplication des sites d'alimentation par la mise en place des sites de dépôt chez les éleveurs [...]. Dans les terrains conflictuels (Ossau) et sur les terrains où les réintroductions et les programmes sont en cours, la collecte par les institutions peut permettre un travail de sensibilisation, d'information scientifique sur

l'éthologie du vautour. Ce lien peut permettre, d'une part, de développer le système d'équarrissage naturel adossé à une relation directe éleveur/oiseau et, d'autre part, de renforcer les relations entre le monde agricole et le monde des gestionnaires des espèces et espaces protégés.

Il est incontestable que la viabilité à long terme de ce système est d'abord dépendante du contexte législatif et socio-économique de l'équarrissage.

[Depuis le début 2006], des marchés d'équarrissage ont été mis en place, instituant la prise en compte des organismes responsables de la conservation des vautours, et donc de l'approvisionnement de charniers, dans les réponses à ces appels d'offres.

Cette situation, à notre connaissance spécifique à la France, apporte symboliquement une reconnaissance au plus haut niveau du rôle des rapaces nécrophages dans la gestion de l'équarrissage et modifie le paysage économique pour cette pratique. Non qu'elle représente un volume significatif par rapport aux flux usuels de l'industrie de l'équarrissage mais parce qu'elle pérennise, au-delà de subventions nécessairement limitées, le financement des coûts liés aux transports et aux dépôts des carcasses pour les structures (ONG, espaces protégés) dont les fonds propres ne le permettaient pas [...] Néanmoins, si la situation actuelle semble favorable, certains écueils potentiels méritent d'être suivis dans la mesure où leur influence future sur ce système est encore difficile à évaluer.

Le premier d'entre eux reste du domaine économique et réglementaire [avec notamment] la mise en place d'une certification sanitaire ovine (CSO) [...]

Le second point concerne le niveau d'acceptation de la croissance des populations de vautours par les populations humaines locales. Cette question se pose d'abord en Ossau, elle est également présente sous une forme moins pressante dans les Grands Causses. Le lien généré par la participation active ou passive des éleveurs à la croissance des populations de vautours y est cependant plus fort et la compréhension du service écologique réel rendu par les vautours vient pondérer ce questionnement... » ■

changement de régime comportement ?

réglementations européennes relatives à l'équarrissage. Cette mesure a également touché les vautours français qui s'y nourrissaient. Cette dispersion forcée s'est ajoutée à la redynamisation des flux entre les noyaux de la population dont l'espace de vie a évolué des Pyrénées au bassin méditerranéen, du fait de réintroductions.

Perspectives. Le statut favorable du vautour fauve résulte d'actions de terrain largement partagées, notamment du soutien d'éleveurs en extensif qui bénéficient de leur rôle d'équarrissage naturel. Bien des acquis restent néanmoins fragiles. Le nourrissage artificiel sans objectif scientifiquement fondé et surabondamment pourvu a montré des limites. Le bon état de conservation d'une population n'exige pas un effectif artificiel dont le fonctionnement pourrait perturber des espèces sympatriques. Le nourrissage a été arrêté en Ossau car la compétition pour les sites de nids

était défavorable au gypaète barbu. Si la prédation par anticipation avérée (ne pas attendre la mort d'un animal pour le consommer) est encore peu fréquente, le risque ne peut être écarté de son développement dès lors que l'espèce y trouverait avantage socialement, qu'elle l'intégrerait dans sa culture et qu'elle le diffuserait au-delà des Pyrénées.

Une réflexion doit être portée par l'État, en concertation avec les scientifiques et les éleveurs, afin de faire émerger les bases d'une coexistence saine et durable des vautours et du pastoralisme, en intégrant le devenir de l'équarrissage en France après 2009 et la réouverture éventuelle des charniers en Espagne. ■

JEAN-MARC CUGNASSE

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

>>> **Mél :**

jean-marc.cugnasse@oncfs.gouv.fr

1. Extrait des actes du colloque Résultats du programme de recherche « Action publique, agriculture et biodiversité » p. 67-73, ministère de l'Écologie, INRA, 2006. Responsable scientifique François Sarrazin (Muséum national d'histoire naturelle).